.

Un clin d'œil à nos amis qui n'ont pas pu assister à notre réunion, ce compte-rendu :

- est aéré, ne vous arrêtez pas au nombre de pages,
- il conditionne nos prochaines discussions,

La participation de René Polin nous a permis de mener un débat constructif autour d'idées simples et aisées à réaliser
Vous devriez trouver un début de réponse à vos préoccupations citoyennes.

Notre prochaine réunion portera sur les Communauté de communes, l'application de la loi NOTRe et l'exercice de la citoyenneté.

Café Civique 6 du 7 décembre 2016.

1 Notre propos 2
2 René Polin 2
3 Une démocratie participative. 3
4 Comité consultatif citoyen - pour engager des actions concrètes. 3
5 L'intercommunalité, ses limites. 4
6 Des micros actions ou comment sortir les associations de leur coquille. 4
7 Commune citoyenne. 4
8 Annexe Article L2143-2 5

1 Notre propos

L'exercice de la citoyenneté,

- quelles actions concrètes.
- quelles réflexions positives.
- Rencontre avec René POLIN

Les travaux de R Polin concernent notre recherche d'actions concrètes à mener. Je l'ai sollicité après avoir parcouru son document « le laboratoire citoyen », notamment le paragraphe concernant l'utilité de sa démarche :
L'intention de susciter un intérêt pour que les institutions optent pour une loi participative concernant la gestion des projets de communes.

- ✓ Soit pour les cahiers d'exigences du mouvement des maires «Communes Citoyennes»
- ✓ Soit pour apporter une contribution au projet de consultation par informatique pour l'aménagement du territoire de cinq intercommunalités de la région Centre.
- ✓ Soit pour tout acteur élu concerné par l'abstentionnisme et la dérive des institutions.

2 René Polin

Maître de conférence Paris IV Sorbonne ISHA - Psychosociologue et consultant retraité.

« Ma démarche, redonner la parole aux citoyens dans le cadre de leur territoire, rapprocher les maires de leur électorat
J'ai mené une étude des mentalités, de tout ce qui s'exprime dans notre société et en particulier dans des associations comme COLIBRIS, ALTERNATIBA, AREAH …. PARTAGIR … AMAP …

J'en ai créé une structure d'opinions.
De toute évidence une volonté pas très nette qui se manifeste dans les mêmes directions

- avoir son mot à dire, être écouté,
- pouvoir éventuellement faire des propositions dans sa commune
- s'inscrire dans une dimension plus large avec « les communes citoyennes ».

Partant de cette étude, j'ai créé à Chartres un laboratoire citoyen qui porte sur « Dans quelle société souhaitez-vous vivre ?» Il en est résulté le cahier intitulé « Le laboratoire citoyen » dans lequel on trouve toutes les propositions qui ont été recueillies dans différentes associations.

Ce document a intéressé de plus en plus de gens passionnés par des expériences de constructions de projets avec les électeurs. Cela a donné lieu à une rencontre, un congrès organisé par le conseil régional à Orléans

Ce congrès doit se réunir à nouveau dans un an à Thiron.

Je travaille actuellement avec le maire de Thiron-Gardais qui veut refaire le centre bourg et un certain nombre de choses pour l'avenir de Thiron (logement sociaux, les anciens ….)

- Actions qu'il veut mener avec ses administrés.
- Il se heurte à l'indifférence, au front national et au fait que personne ne croit plus à rien.

Je lui apporte un certain nombre de méthodes pour qu'un maximum de la population puisse participer aux différents projets.

Il s'agit donc de prendre des types de projets concrets,

- piscine,
- installer des circuits courts
- Aller dans le sens de tout ce que j'ai recueilli pendant un an.

Mon activité, pousser les maires à créer des comités consultatifs. »

3 Une démocratie participative.

Notre démocratie actuelle a besoin maintenant d'une évolution,

- on ne pourra pas conserver nos institutions sans la participation des citoyens
- on ne peut pas réduire la démocratie à un vote tous les six ans.

C'est une thèse, on est d'accord ou non.

Dire « qu'il ne se passe rien » n'est pas totalement exact.. Il existe des endroits où le tissu associatif fonctionne et des choses se font.

- Toutefois il est vrai que lorsque l'on invite les gens à venir, par exemple pour une opération cœur de village, ils ne sont que 10% à venir et ce sont toujours les mêmes qui viennent.
- Force est de constater qu'ultérieurement des contestataires s'expriment sans qu'ils soient pour autant venus aux réunions et qu'ils veuillent y participer.
- Un constat identique lors de l'implantation et l'installation des maisons médicalisées.

Un exemple de démocratie participative à Saillans (26)
Cf lien ci-dessous (NdR)
http://rue89.nouvelobs.com/2014/03/29/a-saillans-les-1-199-habitants-ont-tous-ete-elus-premier-tour-251062

4 Comité consultatif citoyen - pour engager des actions concrètes.

Il existe un article du code des territorialités, l'article L 2143-2, qui permet aux maires d'instaurer des comités consultatifs. Cf annexe (NdR)

R. Polin
J'ai recommandé au maire de Thiron qu'il fasse lui-même un premier comité consultatif avec les gens de son choix sur un sujet qui lui importe.

- Répandre l'idée que d'autres personnes dans d'autres communes peuvent constituer un comité consultatif pour travailler une proposition avec ou pas des conseillers municipaux ou le maire, sur une durée de quelques semaines. Proposition qui sera présentée lors d'un conseil municipal.
- Un avantage, dans le cadre de leur commune.
  Redonner le goût aux gens qui n'ont strictement plus aucune illusion, des gens qui sont en situation d'anomie.
  En sociologie, l'anomie est une notion développée par Emile Durkheim (1858-1917) pour désigner certaines situations de dérèglement social, d'absence, de confusion ou de contradiction des règles sociales. (NdR)

Le temps d'un projet, le comité consultatif devient une personne morale [comme une association].
Publicité de l'avancement des travaux distribuée à l'ensemble des administrés.

Des retombées positives.

- des gens que l'on ne rencontre jamais participent à la réflexion.
- coup de chapeau aux maires qui s'inscrivent dans cette dynamique, lors des élections municipales.
- Ce comité consultatif citoyen dépasse les clivages politiques, il ne concerne ni « la droite » ni « la gauche » .
  c'est une démarche républicaine

Les attentes.

- Prise de conscience.
- Améliorer le taux de participation aux élections municipales.

5 L'intercommunalité, ses limites.

Un constat

- Diminue les compétences des maires.
- Un réseau de pouvoir de plus en plus éloigné.
- D'énormes disparités.
- Un déficit de démocratie, la population n'est pas associée
- Après deux mandats, contrairement à la date de leur création, les maires des plus grosses municipalités président les CdC.

Un début de réponse, un regroupement des maires de petites communes pour « compter et être entendu ».

6 Des micros actions ou comment sortir les associations de leur coquille.

Champrond 600 habitants une dizaine d'associations dont les titulaires de chaque groupe ne communiquent pas forcément entre eux.

- C'est aux adhérents de ces associations que l'on pourrait faire appel pour faire bouger les choses. Mais pris par leur activité ils ne sont pas disponibles.

Ressenti du monde associatif,

- Un manque de reconnaissance de la part du conseil municipal ou départemental qui crée une notion d'invisibilité voire de coupure avec les élus.
- Aucune prise en compte de ce qui est fait par le citoyen.
- Comment exister dès lors que des projets très lourds et couteux sont engagés par une municipalité.
- difficultés d'exister dans certaines municipalités.

Des débuts de solutions.

- Une association peut rencontrer le maire et obtenir la création d'un comité consultatif pour ce qui concerne une de ses actions.
  La rendre ainsi visible du reste des administrés.
  sans pour autant qu'elle perde son autonomie,

- des conseils d'enfants dans chaque école. Dès les culottes permettre aux enfants de s'exprimer et .prolonger « l'éducation à la citoyenneté » .

7 Commune citoyenne.

Site internet : des explications très claires (NdR)
http://www.communes-citoyennes.fr/

Ce sont des maires qui sont acquis à l'idée de participation citoyenne, un groupement qui grossit. Parmi les responsables le maire des Molières(91) et André Bellon qui fut président de la commission des affaires étrangères en 92.

Une des finalités, le cahier de doléances.

8 Annexe Article L2143-2

Version de Article L2143-2 an vigueur au 28/02/2002 (NdR)

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070633&idArticle=LEGIARTI000006390132

- Modifié par Loi 2002-276 2002-02-27 art. 1 I, 2 jorf 28 février 2002
- Modifié par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 1
- Modifié par Loi n°2002-276 du 27 février 2002 - art. 2

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.